



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 JUILLET 2015

Conseillers présents : MM DEGASPERI Pascal ; FROGET Alain ; GIRARD Joris ; MENUT Jean-Pierre ; RICHIARDONE Robert ; SIMION Sébastien ; TOURTET Gilles ; MMES DELORME Christine ; DURAND Odile ; GAY-PARA Julie; HARDON Jacqueline ; PIERROT Céline ; PINET Françoise

Absent représenté : (Christian BRETON pouvoir à Françoise PINET) ;

Absent excusé : M LOMBARD Yannick

Le compte rendu du conseil municipal du 21 mai 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Jean-Pierre MENUT est désigné secrétaire de séance

### **CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION ET TRAVAUX D'ELIMINATION DES EAUX CLAIRES**

#### 1. CHOIX DES ENTREPRISES

Madame le maire propose au conseil de retirer de l'ordre du jour la délibération qui portait sur le choix des entreprises. Elle laisse la parole à Sébastien SIMION, membre de la commission d'appel d'offres.

Sébastien SIMION indique que la commission s'est réunie le 29 juin pour analyser les offres des entreprises ayant répondu à la consultation. Le bureau d'études IRH chargé de la maîtrise d'œuvre a fait une synthèse de chaque offre et a suggéré de demander des précisions sur certains points techniques. Aussi un questionnaire a été adressé à toutes les entreprises avec une réponse impérative pour le 10 juillet. Madame le maire propose de reporter cet ordre du jour au prochain conseil municipal prévu vers le 16 juillet.

#### 2. MISSION COORDINATEUR SECURITE SANTE

Trois entreprises ont fait des propositions : SOCOTEC 2 736 € TTC - BUREAU VERITAS 3 552 € TTC - CABINET BRACHET 3 240 € TTC

La commission a retenu le cabinet Brachet pour sa forte expérience constatée également par le bureau d'études IRH.

Madame maire le propose au conseil de délibérer sur le choix de l'entreprise.

A l'unanimité des membres présents le Cabinet Brachet est retenu.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME - Approbation de la modification simplifiée n° 3**

Cette modification portait sur la rectification d'erreurs matérielles et la prise en compte de la loi ALUR. La prescription de cette modification a fait l'objet d'une publication dans un journal et le dossier a été mis à la disposition du public pendant un mois. Aucune observation. Le conseil doit approuver par délibération ce nouveau règlement.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BUECH**

### **AVIS SUR LE PROJET DE LA MODIFICATION DES STATUTS**

Comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, la décision prise par le conseil communautaire de modifier les statuts de la communauté de communes du Haut Buëch implique que le conseil municipal de chaque commune délibère également sur cette modification.

En fonction des décisions par les conseils municipaux, le préfet entérinera ou non la modification par un arrêté préfectoral.

Les nouvelles compétences proposées par la Communauté de Communes du Haut Buëch sont les suivantes :

Les compétences obligatoires des communautés de communes recouvrent désormais « l'aménagement de l'espace pour la conduite d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur »

Les compétences optionnelles :

- B3 : logement et cadre de vie, développement de l'enseignement musical sur le territoire intercommunal : adhésion au syndicat mixte de l'école de musique des pays du Buëch.
- B4 : actions sociales, reprise des activités de l'association Centre Social Rural par le centre intercommunal d'action sociale.

Madame le maire rappelle au conseil que les sept délégués communautaires, lors du conseil communautaire du 10 avril 2015, ne se sont pas prononcés favorablement à la nouvelle compétence en matière du développement de l'enseignement musical comprenant l'adhésion au syndicat mixte de l'école de musique des pays du Buëch. Ils ont estimé en effet que le coût annuel d'adhésion au syndicat mixte soit 17 000 € était élevé au regard des moyens dont dispose la Communauté de Communes. De plus, ils ont considéré que l'adhésion à un syndicat mixte signifiait un engagement pérenne sans aucune facilité de retrait possible pour la Communauté de Communes si désaccord.

Joris GIRARD informe que peu d'enfants étaient inscrits à l'activité « éveil musical » au centre social.

Gilles TOURTET rajoute que les cours de musique dispensés auparavant au centre social représentaient un coût moins élevé.

Madame le maire précise que le conseil doit délibérer sur le projet de la modification des compétences dans son ensemble.

A la majorité des membres présents, le conseil n'est pas favorable au bloc de compétences optionnelles, développement de l'enseignement musical sur le territoire intercommunal, l'adhésion au syndicat mixte de l'école de musique des pays du Buëch.

Le conseil municipal n'approuve donc pas la proposition de la modification des statuts

**13 contre – 1 abstention**

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION BUECH QUI BOUGE**

Cette association rassemble principalement des adolescents de la commune qui se regroupent pour mener à bien différentes actions (soirées à thème, animations dansantes, séjour à l'étranger..). Ils demandent une subvention pour mener à bien leur projet, un voyage culturel en Espagne.

Les membres de la commission jeunesse proposent de participer à hauteur de 20 € par enfant, soit 180 €. La moitié restante serait à la charge des familles.

Accord à l'unanimité des membres présents

### **DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES**

Il convient de majorer de 2 500 € les crédits inscrits au budget pour les publications relatives aux modifications du PLU. Cette somme sera soustraite de l'opération aménagement de la traversée du village 2<sup>ème</sup> tranche.

Accord du conseil - Délibération à prendre.

### **SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (17 h 30 hebdomadaires)**

Suite au départ de Madame ROUSTAN Sabine il y a lieu de supprimer le poste qu'elle occupait. La commune a saisi le comité technique paritaire du centre de gestion qui a émis un avis favorable.

Accord du conseil - Délibération à prendre.

Un pot de départ a été organisé suite au départ de Natacha MICHEL qui a assuré avec compétence et sens du service public son remplacement. Madame Céline MOURRE a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet.

Madame le maire informe le conseil que le secrétariat de mairie fermera 2 jours cet été pour le nouvel agencement des locaux.

### **VOIRIE COMMUNALE**

Une délibération qui précise la localisation des travaux doit être adressée au Département pour le versement de la subvention. Pour cette année les travaux prévus sont les suivants : forfait amenée et repli, arrêt bus Place de la Poste, HLM – OPH, entrée du chemin d'Aiguebelle, Rue des courants d'air ; ils s'élèvent à 24 293.92 € HT. Le montant des travaux correspond à la subvention accordée.

Accord du conseil – délibération à prendre.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **LETTRE DE MR BARRE Armand**

Monsieur BARRE souhaite qu'un deuxième stationnement pour handicapés soit installé en haut de la grande rue à la place du banc situé devant la maison de Monsieur NOUGUIER.

Alain FROGET exprime son désaccord sur cette demande : le banc a été mis en place par ses soins suite à l'arrêté municipal interdisant le stationnement dans la grande rue, un véhicule de secours ne pourrait plus passer et la place de parking réservée aux handicapés située devant le centre social est souvent inoccupée.

Après un tour de table, les conseillers souhaitent, avant de prendre une décision, faire une analyse sur l'utilisation de la place de stationnement actuelle.

Répondre dans ce sens.

### **TOUR DE FRANCE**

Dans le cadre du passage du tour le lundi 20 juillet, Madame le maire indique que certains élus souhaitent proposer une animation

Odile DURAND pense qu'il faut saisir cette occasion pour mettre en avant le village. Elle propose de réaliser l'inscription « Aspres sur Buëch » de couleur jaune sur le terrain du Chevalet,

Madame le maire fait part de l'idée de Franck DALL'AGNOLLA : dessiner avec la tondeuse un vélo dans le champ situé de l'autre côté du jardin du Maréchal Ferrand.

Ces deux propositions sont à rediscuter.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Fête de l'école : Elle s'est déroulée le mardi 30 juin. Le film réalisé par les enfants de la classe de Monsieur DELAROQUE qui a été primé a été diffusé lors de la fête.
- Inauguration de la fresque réalisée sur le bâtiment de l'office de tourisme
- Préparation de la rentrée scolaire 2015/2016
  - ✓ Déménagement des classes par le service pour la réalisation des travaux prévus cet été
  - ✓ Planning des agents d'entretien
  - ✓ La livraison d'un ALGECO destinée à loger entre autre les bureaux de la directrice et de la secrétaire est prévue début août
- Concert à l'église : vendredi 3 juillet par l'orchestre Ukrainien : « Les Cordes et voix magiques d'Ukraine »
- Fête de l'air au chevalet : les 3 et 4 juillet
- 14 juillet : Défilé de la troupe de la Confrérie St Géraud d'Aspéris
- Accord de la mairie pour l'accueil d'un jeune au mois d'août qui doit accomplir 120 h de de travail d'intérêt général
  
- Courrier de l'association des maires des Hautes-Alpes avec lancement d'une pétition : l'association souhaite que les conseillers municipaux se mobilisent pour préserver l'identité communale et la proximité, pour maintenir l'activité économique et les services publics locaux. Les conseillers présents signent la pétition.

Séance levée à 20 h 10.